

REF :

2022-2023

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Aon Reed Stenhouse Inc.
 1100 Boulevard René-Lévesque Ouest
 24e étage
 Montréal (Québec) H3B 4N4
 tél. : 514-842-5000 téléc.: 514-842-3456

Objet :

Tous les lieux, opérations et activités de l'assuré.

Détenteur

L'assurance décrite a été placée au nom de l'assuré désigné en vertu du(des) contrat(s) ci-dessous et est assujettie aux dispositions, conditions, exclusions et provisions dudit(desdits) contrat(s) et de tout avenant qui y est annexé.

Assuré

Université de Montréal
 7077, avenue du Parc, 2e étage, Local 202, Montréal, Québec H3N 1X7

Garanties**Responsabilité civile générale**

Assureur :	Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances		
No de la police :	COM041350610	Certificat N° 019	
Entrée en vigueur :	31 mai 2022	Échéance :	31 mai 2023
Risques assurés :	Montant d'assurance		
Limite par événement	2 000 000,00 \$		
Limite globale par période d'assurance	25 000 000,00 \$		
Sauf :	limite globale par période d'assurance pour le risque des produits / travaux terminés		2 000 000,00 \$

Responsabilité primaire des établissements d'enseignement (Primary Educator's Liability insurance)

Assureur :	Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances		
No de la police :	7600458	Certificat N° 019	
Entrée en vigueur :	31 mai 2022	Échéance :	31 mai 2023
Risques assurés :	Erreurs et Omissions		
Limite par sinistre	2 000 000,00 \$		
Limite par période d'assurance	2 000 000,00 \$		

Responsabilité civile complémentaire umbrella

Assureur :	Evolution		
No de la police :	B0507CC2200118	Certificat N° 019	
Entrée en vigueur :	31 mai 2022	Échéance :	31 mai 2023
Risques assurés :	Montant d'assurance		
Limite par événement	8 000 000,00 \$		
Limite globale par période d'assurance	8 000 000,00 \$		
Sauf :	limite globale par période d'assurance pour le risque des produits / travaux terminés		8 000 000,00 \$
	Préjudice imputable à la publicité et préjudice personnel		8 000 000,00 \$

LA PRÉSENTE ATTESTATION EST UN ÉNONCÉ DES GARANTIES EN VIGUEUR À LA DATE DE SON ÉMISSION. ELLE GARANTIT UNIQUEMENT L'ASSURÉ ET NE CONFÈRE AUCUN DROIT À TOUTE AUTRE PERSONNE.

Date : 31 mai 2022

Aon Reed Stenhouse Inc.

Signature

LE PRÉSENT CONTRAT COMPORTE UNE CLAUSE POUVANT LIMITER LES INDEMNITÉS
 OU, DANS LE CAS DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE,
 UNE CLAUSE DE PAIEMENT PARTIEL DE LA PERTE